

Pendant trois ans,
1200 assistants en médecine générale



Accueillir un-e assistant-e en Médecine générale

Un appel aux médecins généralistes



A la mi-2018, vont sortir les futurs médecins qui ont fait des études en 7 ans (2011-2018) et ceux qui ont fait des études en 6 ans (2012-2018). C'est ce que l'on appelle «la double cohorte». Le 1 octobre 2018, il devrait y avoir des demandes (toutes années confondues) pour 1200 stages en médecine générale au lieu de 600 l'année précédente.

Corollaire du passage des études en 6 ans, l'assistantat auprès d'un Maître de stage aura une durée de 3 ans (au lieu d'une durée de 2 ans actuellement dans la grande majorité des cas). La «double cohorte» va donc exister pendant 3 ans, d'octobre 2018 au 30 septembre 2021.

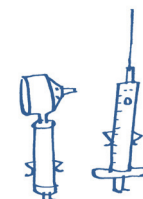
La campagne «Médecine générale 2018» est portée par des partenaires du CCFFMG: les 3 départements universitaires de médecine générale (UCL, ULB, ULiège), les organisations professionnelles (GBO, ABSyM). Cette campagne a pour objectif de préparer pro-activement l'échéance de 2018 en mettant en place tout ce qui pourra faciliter l'accueil des futurs généralistes dès octobre 2018. Cette campagne vise aussi à lancer un appel aux médecins généralistes pour qu'ils se préparent à ce défi de la «double cohorte».

Quelles sont les motivations des Maîtres de stage¹?

- 53%** veulent transmettre leur expérience et leurs connaissances
- 37%** souhaitent alléger la charge de travail
- 33%** aiment partager et s'enrichir réciproquement
- 25%** apprécient de pouvoir travailler en équipe
- 20%** ont un intérêt pour la pédagogie

Quel est l'apport personnel pour le Maître de stage¹?

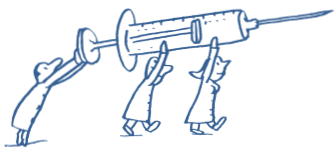
- 72%** en retirent un partage positif et un échange
- 41%** améliorent leurs propres conditions de travail
- 31%** peuvent ainsi se remettre en question
- 30%** en retirent du plaisir
- 12%** ont l'occasion d'accroître leurs connaissances scientifiques



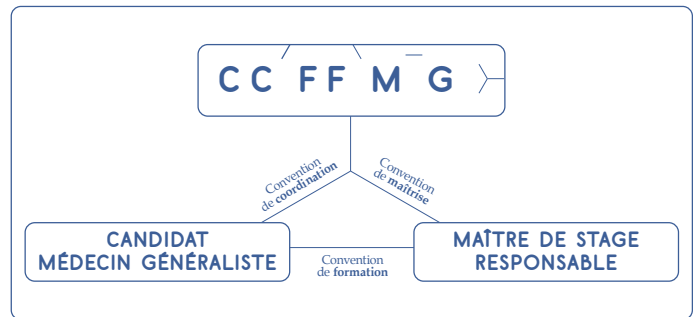
¹ Selon une enquête commanditée pour le compte du CCFFMG; menée par Frédéric Ketterer, sociologue, DUMG, ULg; réalisée entre le 15 juin et 15 juillet 2015; via questionnaire en ligne. Ont répondu 99 maîtres de stage sur 258 > 38,4%

Le **CCFFMG** est l'employeur des candidats médecins généralistes qui pratiquent sous un statut particulier, « sui generis ». Ils/elles bénéficient d'un certain nombre d'avantages sociaux. L'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement des conventions sont reprises dans un vademecum accessible sur le site www.ccffmg.be.

FORDOC est l'application informatique qui permet aux Candidats Médecins Généralistes et aux Maîtres de Stage d'identifier leurs données; de préparer les conventions de coordination, de maîtrise de stage, de formation; d'encoder les états de prestations; de suivre les paiements.



www.ccffmg.be



Les flux financiers

- Le Maître de stage perçoit les honoraires de l'assistant
- L'assistant-e est payé-e intégralement par le CCFFMG
- Le Maître de stage paie une contribution au CCFFMG

Intéressant financièrement ?

Un Maître de stage paie comme contribution au CCFFMG entre 1.639 € et 1.929 € selon le nombre d'années d'études et d'assistantat.

Cette contribution du Maître de stage équivaut donc à ±90€ par jour. Il suffit que l'assistant-e assure 4 à 5 consultations par jour pour couvrir la contribution du Maître de stage.

L'apport de l'assistant-e ?

Contractuellement, un-e assistant-e preste entre 38h et 48h de travail par semaine.

Chaque candidat-e en Master de spécialisation est tenu de consacrer 10h par semaine pour des cours, des recherches, des séminaires, son TFE. Il-elle a droit à 20 jours ouvrables de congé par an et a l'obligation de prester un minimum de 120h par an de « gardes population ».

La supervision du Maître de stage ?

L'assistant-e doit pouvoir entrer en contact par GSM avec son Maître de stage.

Des moments réguliers de supervision et d'évaluation sont évidemment utiles et nécessaires.

En cas d'absence du Maître de stage (vacances, ...), un Maître de stage suppléant doit prendre le relais.

Accueillir un assistant avec un autre Maître de stage ?

Oui, il est possible que deux Maîtres de stage s'associent pour accueillir un.e seul.e assistant-e.

Accueillir plusieurs assistants ?

Oui, c'est également possible si l'on a une pratique importante et les infrastructures pour le faire.

Quelles sont les conditions préalables pour accueillir un-e assistant-e ?

Pour obtenir votre reconnaissance comme Maître de stage, il faut satisfaire à plusieurs exigences :

- être affilié-e à une, deux ou trois universités
- être agréé-e par la Santé Publique
- avoir participé à 2 formations pédagogiques (initiale et standard)

Contactés pour être affilié-e à une des trois universités. Plus d'infos :

- UCL - joelle.maes@uclouvain.be
- ULiège - laurence.blockx@uliege.be
- ULB - ccffmg@ulb.ac.be

Agrément par la santé publique

Toutes les formalités à rencontrer sont disponibles www.health.belgium.be/fr/maitre-de-stage-medecin-generaliste.

Astuce : Conservez une copie de votre dossier d'agrément. Cela peut être utile en cas de problème de transmission.

Formations pédagogiques initiales

En 2018, quatre séances sont programmées à Gembloux de 18h à 22h. Au choix :

- le 14 mars 2018
- le 18 avril 2018
- le 12 septembre 2018
- le 14 novembre 2018

Inscription via les universités.

Médecine générale 2018 est une initiative de partenaires du Centre de coordination francophone pour la formation en médecine générale.



Les départements de médecine générale

Les organisations professionnelles